



**HAL**  
open science

## La réforme linguistique turque

Mehmet-Ali Akinci, Salih Akin

► **To cite this version:**

Mehmet-Ali Akinci, Salih Akin. La réforme linguistique turque. Glottopol : Revue de sociolinguistique en ligne, 2001, 1 (1), pp.76-86. hal-02367471

**HAL Id: hal-02367471**

**<https://hal.science/hal-02367471>**

Submitted on 18 Nov 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



# GLOTTOPOL

Revue de sociolinguistique en ligne

N° 1 – Janvier 2003

*Quelle Politique linguistique pour quel Etat-nation ?*

## SOMMAIRE

Foued Laroussi : *Présentation*

Guy Lemarchand : *Nation, Etat, mémoire et culture. Quelques jalons pour l'étude du cas français d'Etat-nation*

Laurent Puren : *Pédagogie, idéologie et politique linguistique. L'exemple de la Méthode Carré appliquée à la francisation de la Bretagne à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle*

Dora Carpenter-Latiri : *L'arabe, butin de guerre ?*

Gilbert Grandguillaume : *Arabofrancophonie et politiques linguistiques*

Mehmet-Ali Akinci & Salih Akin : *La réforme linguistique turque*

William Rodriguez : *L'Espagne en 2002 : un laboratoire glottopolitique*

Jean-Pierre Jeantheau : *Bélarus : de la langue à l'Etat*

Samantha Chareille : *Aspects institutionnels de l'aménagement linguistique du Mercosur*

M.A. Haddadou : *L'Etat algérien face à la revendication berbère : de la répression aux concessions*

Foued Laroussi : *Glottopolitique, idéologies linguistiques et Etat-nation au Maghreb*

### Compte rendu

Philippe Blanchet : *Bavoux, Claudine, et de Robillard, Didier, (Dir.), Linguistique et créolistique, Paris, Anthropos, collection « univers créole » 2, 2002, 218 p.*

### Débat

Jean-Baptiste Marcellesi : *Glottopolitique : ma part de vérité*

# LA REFORME LINGUISTIQUE TURQUE

Mehmet-Ali Akinci & Salih Akin

DYALANG UMR 6065 CNRS – Université de Rouen

## Introduction

Il existe dans chaque Etat une politique linguistique parfois acceptée par tous les locuteurs, parfois imposée, parfois stabilisée de longue date, parfois en pleine révolution. Tout pouvoir politique supporte mal ses minorités, en avançant la menace, réelle ou supposée, que peuvent présenter pour lui des individus qui ont par leur langue une façon de penser différente de celle d'un pouvoir établi. Tout gouvernement, à quelques exceptions près, étant d'accord sur ces objectifs, peu de voix s'élèvent pour dire que les langues du monde ont la même dignité, la même noblesse, la même capacité d'exprimer l'expérience humaine.

L'entreprise de grande envergure que constitua l'intervention étatique sur la langue turque au début du siècle soulève en matière de politique et de planification linguistique de nombreuses questions qui n'ont rien perdu de leur actualité. Si cette entreprise semble surtout avoir visé l'aménagement de la langue elle-même, elle avait aussi pour objectif inavoué l'aménagement du plurilinguisme qui fut l'un des piliers de l'Empire ottoman.

Bien peu de réformes linguistiques ont été aussi rapides et aussi radicales que celle connue en Turquie dans les années 1920. L'expression « *dil devrimi* », révolution linguistique, qui la désigne maintenant, n'a rien d'excessif car l'écart entre la langue turco-ottomane (ou dialecte ottoman) écrite et parlée uniquement par l'élite ottomane et la langue turque du peuple était telle que l'intercommunication entre ces deux entités était totalement absente. D'où la nécessité d'une réforme linguistique<sup>1</sup>. Il y a eu une volonté politique de façonner la langue nationale pour façonner le pays, c'est pourquoi on dit que la révolution linguistique turque est aussi le sous-produit d'événements politiques : ainsi Mustafa Kemal Atatürk, porté par un mouvement nationaliste, laïc et anti-ottoman, va se lancer dans une série de mesures destinées à moderniser le pays.

- *Mesures politiques* : abolition du sultanat et proclamation de la République de Turquie ; séparation de la religion et de l'Etat, adoption du code civil suisse...

- *Mesures sociales* : interdiction au peuple de porter des habits rappelant l'Empire ottoman, notamment le fez, et obligation du port de la casquette européenne...

---

<sup>1</sup> « Celle-ci pourrait plus exactement être nommée une révolution qu'une réforme, puisque la réforme implique une amélioration. » (Lewis, 1999 : 2).

- *Mesures économiques* : lancement de grands projets industriels (chemins de fer), création d'entreprises nationales...

- *Mesures linguistiques* : abandon des caractères arabes pour la transcription du turc et adoption de l'alphabet latin turquisé, épuration lexicale dans tout le pays...

Les principes kémalistes de réforme de la société peuvent être mis en rapport avec les principes correspondant au développement de la langue selon le concept d'une langue nationale (König, 1987 : 259).

- Le nationalisme : purifier la langue turque ;
- la laïcisation : réduire l'influence de la langue arabe, langue sacrée ;
- le modernisme : répondre aux exigences de communication d'une société moderne ;
- le républicanisme : établir une langue standard officielle ;
- le populisme : réduire la différence entre la langue des érudits et celle parlée par le peuple ;
- l'étatisme : créer une institution officielle chargée de la planification de la langue.

## 1. Le contexte historique

La réforme linguistique turque ne peut être pleinement appréhendée que située dans son contexte socio-politique. Celui-ci peut être décrit d'une part à l'aide des facteurs politiques, sociaux, culturels et religieux et d'autre part par des facteurs purement linguistiques.

Sur le plan des événements politiques, sociaux, culturels et religieux qui ont caractérisé les décennies 1920 et 1930, il faut d'abord souligner la débâcle de l'Empire ottoman à la fin de la première guerre mondiale et la fondation de l'Etat turc en 1923. Si l'Empire était profondément multiethnique et plurilingue, comprenant plusieurs peuples, Turcs, Kurdes, Arméniens, Tcherkesses, Géorgiens, Lazes (cf. Yağmur, 2001), le nationalisme turc, inspiré des idées de la Révolution française, projetait la perspective d'un Etat-nation ayant une seule culture et une seule langue. La tentative d'homogénéisation du paysage ethnique et linguistique du nouvel Etat devait être menée parallèlement à l'exaltation de la nation turque afin de tirer un trait sur l'humiliation que représentait pour les dirigeants du nouvel Etat la défaite de « l'Homme malade de l'Europe ».

La première étape de cette entreprise fut un décret-loi, publié le 24 mars 1924, qui imposait l'usage exclusif de la langue turque dans les écoles, associations, publications. La deuxième étape se traduisit par l'imposition de l'appellation « Turc » à tous les habitants de l'Etat : l'article 88 de la première Constitution adoptée le 20 avril 1924 stipulait en effet que « *sont désignés sous le nom «Turc» tous ceux qui habitent en Turquie, sans distinction raciale ni religieuse* ». Cette politique a rencontré de nombreuses résistances, comme en témoignent les révoltes kurdes de 1925, 1928, 1930 et 1936, réprimées dans le sang.

Le processus de construction d'une nouvelle identité nationale a été par ailleurs appuyé par des recherches pseudo-scientifiques sur la langue et l'histoire turques. A cet effet ont été créés deux instituts publics, respectivement l'Institut de l'Histoire Turque (1930) et l'Institut de la Langue Turque (1932). Ces instituts organisent durant la décennie 1930 une dizaine de congrès consacrés à l'histoire et à la langue turques. Les thèses avancées lors des congrès font de la culture et de la langue turques l'origine de toutes les civilisations et de toutes les langues (Beşikçi, 1991 : 18).

Le facteur religieux de cette réforme est à rechercher dans la structure même de l'Etat islamique théocratique et multinational qu'était l'Empire ottoman. Sous l'intense influence de la culture arabe et persane, la langue écrite officielle et littéraire était devenue un idiome savant, riche en termes arabes et persans, de plus en plus éloigné du parler turc vivant et inaccessible à la masse populaire turque. Le turc voisin du mongol (avec lequel il a beaucoup

de traits communs) est très éloigné de l'arabe et du persan de par sa phonologie (riche en voyelles), sa morphologie (c'est une langue dite agglutinante), sa syntaxe (les normes de position sont inverses, le turc étant une langue SOV) et son lexique, profondément original.

Dès lors, la révolution kémaliste, essentiellement nationaliste et populiste, farouchement opposée à tout héritage ottoman, supprime en 1924 le Califat (fonction religieuse suprême de l'Islam sunnite) et fait adopter une loi qui nationalise, laïcise et unifie les divers types d'enseignement. A la fin de 1925, le calendrier occidental est le seul autorisé dans l'usage public.

La graphie arabe posait des problèmes majeurs pour l'alphabétisation (ambiguïtés mal compensées par des conventions compliquées ; il y a par exemple en turc huit voyelles brèves et trois longues et l'alphabet arabe ne permettait de noter que trois voyelles) et constituait un obstacle aux échanges linguistiques avec l'Europe qui permettraient l'adhésion de la Turquie à une culture de type européen moderne. « *Mais il était très délicat d'imposer une réforme de l'écriture qui ne pouvait qu'être perçue comme dirigée contre la religion* » (Bazin, 1983). Dès lors, jusqu'en 1927, une vaste discussion se développe dans la presse turque. La majorité des auteurs préconisent diverses modifications des caractères arabes ou diverses additions, les partisans de l'alphabet latin étant très minoritaires. Beaucoup plus qu'un caractère technique, le débat sur l'écriture prend un caractère idéologique, les intégristes de l'Islam se heurtant aux modernistes et aux libéraux. Cependant les partisans de l'alphabet latin ont un allié de poids, encore prudent sur ce point délicat, en la personne du fondateur et dirigeant suprême de la République, Mustafa Kemal. Celui-ci a dû attendre cinq années avant d'imposer la réforme de l'écriture, l'opinion publique n'étant pas encore mûre pour un tel bouleversement. L'argument principal, dans le camp nationaliste et moderne lui-même, contre l'introduction de l'alphabet latin était qu'elle entraînait une rupture de la tradition culturelle (ce qui devait se vérifier). Mais c'est précisément cette rupture que voulait Mustafa Kemal, persuadé que l'éducation islamique était, par son conservatisme, responsable du retard pris sur l'Occident par les Turcs dans les domaines économique, social et militaire. Il voulait remplacer l'éducation islamique par une éducation nationale laïcisée, et pour cela couper les racines arabes et persanes de la culture ottomane. C'est pourquoi il a aussi par la suite interdit l'enseignement de l'arabe et du persan dans les écoles, collèges et lycées, puis a lancé une grande campagne d'épuration de la langue turque (qui continue encore actuellement !). Il institue une « commission linguistique » (*Dil Encümeni*) qui est chargée, durant l'été 1928, de mettre au point un alphabet phonétique turc latin. Le 8 août 1928, il annonce l'adoption du nouvel alphabet et la loi sur l'alphabet turc latin est votée à l'unanimité le 1<sup>er</sup> novembre 1928 par l'Assemblée nationale. Dès le mois d'août, une campagne de propagande et d'alphabétisation populaire sans précédent est lancée à travers toute la Turquie. L'emploi des nouveaux caractères est rendu obligatoire pour toute enseigne et tout affichage public, pour tout journal ou périodique à dater du 1<sup>er</sup> décembre 1928 et pour tout livre imprimé à dater du 1<sup>er</sup> janvier 1929. Les administrations ont pu utiliser leurs anciens imprimés jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 1930. Toléré pour l'arabe dans le Coran et les livres de religion, l'alphabet arabe n'est plus employé désormais.

L'alphabet turc latin étant seul enseigné dans les écoles à partir de l'automne 1928, la connaissance de l'ancienne écriture a disparu progressivement : bien rares sont aujourd'hui les Turcs de moins de 70 ans qui sont capables de lire un écrit antérieur à 1929. Il y a donc eu une rupture importante de la tradition écrite. Cet alphabet était le produit d'un choix politique et idéologique tendant à laïciser la langue.

## 2. La politique linguistique de la Turquie depuis 1923

Ne pouvant pas en rester à une réforme de l'écriture, il fallait encore réformer profondément la langue écrite ; ce qui était facile, en proscrivant les constructions grammaticales arabo-persanes pour les remplacer par des tournures turques équivalentes, en substituant aussi au vocabulaire arabo-persan de l'ottoman des mots d'origine turque, existants ou à créer. En effet, la grande majorité du vocabulaire scientifique et théorique était empruntée à l'arabe. Une institution est fondée à cet effet en 1932 : la Société d'Étude de la Langue Turque (*Türk Dili Tetkik Cemiyeti*), qui deviendra dans les années suivantes Institut de la Langue Turque (*Türk Dil Kurumu*), qui existe encore de nos jours. La Société d'Étude de la Langue Turque était chargée de la purification et du développement de la langue. L'une de ses tâches était de recueillir un vocabulaire « pur » turc. Par « pur » turc, les artisans de la réforme linguistique entendaient toute langue, ancienne ou moderne, appartenant à la famille turque : de la langue des inscriptions de l'Orkhon aux parlers vivants des Turkestans, du Caucase, de la Volga, de Sibérie, en passant par l'Ouïgour et le tchaghataï, sans oublier, bien sûr, les dialectes anatoliens et balkaniques. « *Et cette définition, par son ampleur, caractérise parfaitement le propos du pouvoir turc qui s'apparente à une véritable entreprise de purification, au sens où l'on parle aujourd'hui de purification ethnique* » (Bazin, 1983). C'est aussi cette institution qui a aidé dans la recherche des patronymes d'étymologie turque rendus obligatoires par une loi de 1934. Mustafa Kemal Atatürk a poursuivi sa politique de recherche d'une langue turque pure jusqu'à sa mort, survenue en 1938.

Le successeur d'Atatürk (İsmet İnönü) a continué systématiquement sa politique linguistique et culturelle, en s'appuyant, lui aussi, sur l'Institut de la Langue Turque. Lorsqu'en 1950, le Parti républicain du peuple perd le pouvoir au profit du nouveau Parti démocrate, l'Institut voit contester son rôle et son action. Au nom du libéralisme, le Parti démocrate était hostile à tout dirigisme, y compris le dirigisme linguistique. De plus, le nouveau pouvoir pactisait avec les mouvements islamiques défavorables à la réforme linguistique. Ainsi, la réforme linguistique radicale était en butte à de nombreuses et vives critiques de la part des démocrates. Certes, il n'était pas question de revenir en arrière mais une partie de l'opinion publique réagissait contre une transformation autoritaire et excessive du vocabulaire dont le rythme accéléré déroutait les générations d'âges mûrs.

Le 27 mai 1960, après une période de crise aiguë, le gouvernement du Parti démocrate est renversé par l'armée. Ce brusque coup d'arrêt infligé à une politique qui remettait en cause plusieurs orientations du kémalisme a notamment pour effet de redonner des forces au mouvement d'épuration linguistique animé par l'Institut de la Langue Turque.

Par la suite, les problèmes politiques, économiques, diplomatiques ou de sécurité intérieure ont fait que les gouvernements ne sont pas intervenus dans la question linguistique. On peut dire que les gouvernements néo-démocrates étaient plutôt hostiles et les gouvernements kémalistes plutôt favorables à l'épuration du lexique, tout comme le gouvernement militaire de 1980 et ses successeurs de 1984 jusqu'à nos jours.

## 3. La réforme de l'écriture

Le principe de la nouvelle graphie en usage depuis la fin de 1928 est purement phonétique (c'est-à-dire que toute lettre est toujours prononcée), et l'alphabet est lui-même presque parfaitement phonologique. Il n'y a pas de diphtongue. Il n'y a pas de groupement de consonnes et de voyelles. Chaque lettre correspond à un seul son. La réforme paraît avoir été influencée par l'usage allemand pour les voyelles ö / ü, par l'usage du roumain pour ş et j et semble être une innovation pour c « Djibouti » / ç « Tchad » ainsi que ı / i et g / ğ. Les

consonnes de l'alphabet latin ont été presque toutes retenues avec la valeur qu'elles ont dans la plupart des langues européennes occidentales. Les lettres q, x et w sont abandonnées.

Dans l'ensemble, l'alphabet turc latin est l'un des plus parfaits qui existent. Il rend très facile l'apprentissage de la lecture, puisque l'orthographe est intégralement phonétique, la norme étant la prononciation du parler urbain des grandes villes et surtout d'Istanbul.

Le fait que la graphie reflète fidèlement la phonétique, entendue constamment à la radio et à la télévision, facilite l'unification linguistique et la réalisation des prononciations « canoniques », notamment au stade scolaire. La langue écrite se fondant par principe sur une langue parlée, l'écart entre l'écrit et l'oral tend à se combler. Certes, du fait d'une population rurale encore massive, les parlers locaux, dialectaux, subsistent fortement même de nos jours. Il n'est pas difficile de reconnaître l'accent d'un locuteur en dehors de sa région. Mais l'emprise du turc standard se fait de plus en plus forte sur les particularismes locaux. La scolarisation et les médias tendent à les dissoudre.

## 4. Les modifications grammaticales

### 4.1. Au niveau morphologique

Tous les pluriels arabes ont disparu au profit du seul pluriel turc en *-ler/-lar*. La grammaire arabe n'étant plus enseignée, les procédés morphologiques arabes de formation de mots ne sont plus utilisés, ni reconnus, par exemple, les mots *kâtip* « le secrétaire », *mektep* « l'école », *mektup* « la lettre », qui sont issus de la même racine arabe « KTB ».

Tout mot étranger adopté ou conservé est traité désormais morphologiquement comme un mot turc :

*dost* : « ami » d'origine persane,  
adverbe « amicalement » → autrefois : *dosthâne*  
→ actuellement : *dostça*

### 4.2. Au niveau morphologique

Toutes les constructions arabes ou persanes ont été abandonnées. Par exemple, on ne construit plus les noms d'action arabes transitifs avec un complément d'objet à l'accusatif :

\**mektubu irsâl* « le fait d'envoyer la lettre »  
= *mektubun irsâli* « l'envoi de la lettre »  
→ *mektubun gönderilmesi* « l'envoi de la lettre » (langue turque actuelle)

Ainsi la syntaxe proprement turque reste inchangée et tout comme la morphologie turque, elle est étendue à l'ensemble des termes, même arabes ou persans.

## 5. L'épuration des « emprunts » arabo-persans

Durant des siècles, le vocabulaire ottoman de la langue écrite s'était presque exclusivement développé par des emprunts à l'arabe et au persan. En revanche, aucune tentative sérieuse n'avait été faite depuis un demi-millénaire pour développer les ressources propres du vocabulaire turc.

Il est curieux de constater que beaucoup de formations turco-arabes ou turco-persanes étaient purement pédantes, la langue parlée ayant des équivalents sémantiques autochtones :

*esef etmek* : *acımak* « regretter »/ « avoir pitié »  
*esef*, racine arabe signifiant « regret »  
*tahsil etmek* : *öğrenmek* « apprendre »

*tahsil*, racine arabe signifiant « étude »

Epurer au maximum la langue turque du vocabulaire arabo-persan était une tâche immense car, d'une part, la quasi-totalité du vocabulaire intellectuel et scientifique était arabe ou arabo-persan, et d'autre part, l'arabe était utilisé pendant les pratiques religieuses par une population musulmane depuis plus d'un millénaire.

L'objectif théorique premier de l'Etat était de faire un inventaire aussi complet que possible des éléments lexicaux proprement turcs. Par « turc », les artisans de la révolution linguistique entendaient toute langue, ancienne ou moderne, appartenant à la famille turque. Ainsi, dès les années 30, l'Institut de la Langue Turque a effectué une énorme collecte lexicale. Une première publication des récoltes voit le jour en 1934, sous le nom de Recueil de Dépouillements (*Tarama Dergisi*), un volume de 1300 pages édité par la FLT. Le tout repose sur l'examen et le tri de plus de 125 000 fiches. En 1939, la FLT publie le Recueil de Collectes Lexicales (*Söz Derleme Dergisi*), répertoire de termes dialectaux de Turquie. D'autres recueils de moindre importance suivront.

## 6. Les moyens de la création lexicale

### 6.1. Les emprunts internes

Il s'agissait d'exhumer des textes anciens ou d'extraire des dialectes vivants des mots turcs pouvant remplacer des mots étrangers. Certains des termes anciens remis en vigueur étaient oubliés depuis tant de siècles qu'ils font figure d'inventions. S'ils ne se rattachent pas à une racine encore productive, ils sont alors difficilement acceptés. Nous pouvons citer le cas de *budun* « peuple », Inscription de l'Orkhon (Mongolie). *Bodon* n'a pas réussi à supplanter *halk* de l'arabe. On a ainsi créé, par exemple, le terme savant *budunbilim* « ethnographie ».

En revanche, beaucoup plus facile est l'adoption d'un mot ancien disparu depuis longtemps, mais dont subsistent des parents reconnaissables, notamment des dérivés. Ainsi, le turc ancien (Ouïgour) *tür* « espèce, sorte » a immédiatement été ressenti comme radical du terme vivant *türlü* : « varié, variété ».

Les mots empruntés à des langues turques extérieures à la Turquie conservent dans la conscience linguistique du peuple un caractère d'étrangeté quand ils ne peuvent être rattachés à une famille connue :

- *kent* « ville » < azerbaïdjanais *känd* « village »
- *şehir* « ville » du persan

Nous donnons quelques exemples d'emprunts à des langues turques anciennes ou extérieures :

- *oy* (turkmène, kirghiz...) « pensée, opinion, décision » est pris au sens de « vote » ;
- *ozan* (oghouz, turkmène...) « barde, poète, chanteur populaire » est pris au sens général de « poète », cependant actuellement pour poète le turc moderne utilise le mot d'origine persan *şair* et réserve le terme de *ozan* à « barde » ;
- *savcı* (tchaghataï...) « porte parole » est pris au sens de « procureur » ;
- *dürbün* (kurde) « jumelles » de *dur-bin* « loin + voir »

Un procédé intermédiaire entre l'étymologie populaire et le calembour a servi aussi à créer, à partir d'éléments turcs largement sollicités morphologiquement et sémantiquement, des mots nouveaux ressemblant providentiellement aux mots français de même sens qui s'étaient introduits dans la langue intellectuelle :

- *okul* « école »                      néologisme turc → *okumak* « lire »
- *genel* « général »                néologisme turc → *geniş* « large »



Actuellement, l'enrichissement du vocabulaire se fait surtout par la dérivation, le calque sémantique et la composition.

## 6.2. Dérivation

La très grande majorité des mots des dialectes vivants correspondent soit dans leur entier, soit dans leur radical, à des mots qui ont existé dans l'ottoman préclassique (14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup> siècles) mais que le vocabulaire arabo-persan a fait rejeter comme patois :

*sual* « question » (arabe) → *istifham* « interrogation »  
→ *soru* (parler de Konya, Kastamonu) « question »

↓

*sormak* « interroger » → *sorucu* « l'interrogeur »

Ce verbe a servi à la mise en circulation par dérivation et calque de plusieurs termes nouveaux. Ainsi :

- *soru* « question » → *sorulu* « examen, interrogation » → *sorgu* « interrogatoire »  
- *sormak* « questionner » → *soruşmak* « s'entre questionner » → *soruşturmak* « enquêter »  
→ *soruşturma* « enquête » et *soruşturucu* « enquêteur », qui remplacent les mots arabes *tahlîk*, *tahlîkat* et français *anket*, *anketçi*.

Par dérivation à partir de *sormak* « questionner » :

- *sorun* « question, problème » < arabe *mesele*  
- *sorum* « responsabilité » < arabe *mesûliyet*  
- *sorumlu* « responsable » < arabe *mesûl*

↓

- *sorumsuz* « irresponsable »  
- *sorumsuzluk* « irresponsabilité »

L'accueil est plus mitigé quand, la racine étant familière, le procédé de suffixation est insolite voire contraire à la norme. Ainsi :

- *uysal* « docile, adaptable »  
- *kumsal* « terrain sablonneux »

↓

- *yersel* « terrestre », qui n'est employé que par les intellectuels.

## 6.3. Composition et calque

La composition au sens large du terme, la composition « turque », consiste essentiellement dans la fixation de syntagmes, écrits conventionnellement d'un seul tenant.

Le syntagme utilisé pour la composition peut être :

→ un groupe épithète + nom  
*düzbaskı* « impression à plat »  
*düz* « uni, plat » + *baskı* « pression, impression »

→ un substantif + nom  
*taşkömür* « charbon minéral »  
*taş* « pierre » + *kömür* « charbon »

Un autre syntagme couramment employé comme « nom composé » est celui qui fait suivre un complément du nom :

*buzdolabı* « réfrigérateur »  
*buz* « glace » + *dolap* « armoire »  
*uluslararası* « international »  
*uluslar* « les nations » + *arası* « entre »

qui remplacent les mots arabes « *beynelmîlel* » et français « *enternasyonal* »

On trouve aussi un complément d'objet + un participe de verbe ou tout complément + forme nominale du verbe :

- *gökdelen* « gratte-ciel » (*gök* « ciel » + *delen* « qui perce » du verbe *delmek* « percer »)

- *hastabakıcı* « garde malade » (*hasta* « malade » + *bakmak* « regarder » + *-ıcı* « nom d'agent »)

Par ailleurs, la juxtaposition pure et simple de deux mots est très utilisée pour l'enrichissement du vocabulaire scientifique et technique :

- *toplumbilim* « sociologie » (*toplum* « peuple » + *bilim* « science »)

- *gökbilim* « astronomie » (*gök* « ciel » + *bilim* « science »)

#### 6.4. Emprunts aux langues occidentales

Alors que les réformateurs pourchassent les mots arabes et persans, ils font appel au vocabulaire occidental et surtout français : *atom enerjisi, omlet, mönü, restoran...*

Cette inclusion de mots occidentaux qui ne sont pas vraiment nécessaires, même dans le domaine technique, est maintenant beaucoup plus dangereuse pour la « pureté » du turc que les mots arabes qui ont survécu à l'épuration nationaliste. Utilisés à volonté dans la presse, ces mots occidentaux sont souvent interdits ou remplacés par des néologismes turcs imposés par l'Institut de la Langue Turque. Ainsi, l'ordinateur peut être désigné par un emprunt à l'anglais : *kompütör*. Mais actuellement le mot turc imposé par la FLT, *bilgisayar*, est le plus utilisé.

### 7. Les conséquences des réformes

La réforme a profondément influencé le développement de la langue turque contemporaine et a atteint les plus importants de ses objectifs.

L'écriture latine phonétique a, d'une part, coupé la langue écrite de la tradition ottomane et de l'influence arabo-persane et, d'autre part, rapproché considérablement la langue écrite de la langue orale. Elle a, en permettant la lecture immédiate des mots, même ignorés, et en supprimant les difficultés inextricables de l'orthographe ottomane, facilité dans une large mesure l'alphabétisation massive de la population. Le taux d'analphabétisme est tombé de 80% en 1923 à 30% en 1980 et à 19% en 1995. Elle a aussi provoqué le déclin de l'acculturation panislamique au profit d'un nationalisme culturel. Enfin, elle a facilité les contacts linguistiques et culturels avec l'Occident européen et américain. Les jeunes générations sont formées à la langue écrite en conformité avec la nouvelle doctrine, et la version du turc standard qu'elles ont apprise a été celle de l'*öz türkçe* (turc pur), qui dans les écoles joue un rôle d'uniformisation du langage à l'échelle nationale comparable à celui du français scolaire de la 3<sup>e</sup> République.

Selon Vardar (1995), membre éminent de l'Institut de la Langue Turque, le pourcentage des unités lexicales d'origine turque, il y a un demi-siècle, n'atteignait que 35-40 % du lexique total. Actuellement, ce pourcentage semble être de 80-85 %. Chez un auteur comme Şinasi (1826-1871), il n'y a que 33 % de mots turcs, tandis que chez un auteur moderne comme Nurullah Ataç (1898-1957) ils sont de l'ordre de 98 %. Par ailleurs, selon, Imer (1976), 70-90 % des mots employés dans les journaux sont turcs, tandis qu'en 1939, les mots d'origine turque ne représentaient que 35 %.

Malgré tout, la langue actuelle est variable selon les auteurs et les locuteurs, imprégnée d'un vocabulaire conventionnel que ne comprennent pas toujours les catégories non scolarisées de la population, surtout en milieu rural. La langue conserve des mots arabes ou persans qu'elle avait assimilés depuis plusieurs siècles.

Par ailleurs, le développement massif du tourisme introduit dans l'usage populaire des termes occidentaux là même où le turc a son propre vocabulaire naturel :

*okey* → turc *hay hay*  
 → *okeylemek* « approuver, accepter ». La FLT propose de remplacer ce verbe par *oldulamak*.

## 8. La situation de la langue kurde

Le kurde, langue indo-européenne, est la deuxième langue la plus parlée en Turquie après le turc (environ 15 à 20 % de la population). S'il n'a pas été directement visé par la réforme, il en a cependant subi des conséquences indirectes. La réforme donnait d'ailleurs l'impression de ne viser que l'aménagement interne du turc, dont les divers aspects viennent d'être présentés.

*« Si on avait laissé de nos jours aussi la liberté linguistique aux Kurdes, Lazes, Tcherkesses, bien qu'ils soient d'origine turque même à l'époque de l'Etat ottoman, ils auraient constitué une décadence pour l'unité de notre langue. Bien qu'il existe une petite différence dialectale, les parlers de la Mer noire, de Aydin, de l'Est et du Sud, de Kastamonu, de l'Anatolie mineure doivent être adaptés au parler d'Istanbul. »* (F. Gokçaylı, au 4<sup>e</sup> Congrès de la langue turque, 10-12 août 1942, cité par Beşikçi, 1991 : 163).

De la politique de dénégation pure et simple de l'existence des Kurdes en Turquie, où les moments les plus forts furent l'interdiction de l'usage des termes *Kurde* et *Kurdistan* dans le discours, et la tentative de l'interdiction de la pratique orale du kurde jusqu'en 1991, les autorités turques sont passées en 2002 à une reconnaissance implicite de la langue kurde. Des lois adoptées en août 2002 dans la perspective de l'entrée de la Turquie à l'Union européenne ont assoupli l'arsenal judiciaire, qui pénalisait toute forme d'enseignement et de diffusion dans les autres langues que la langue turque. Ces lois profiteront au kurde à condition que l'Etat les applique et soutienne financièrement des activités visant à l'enseignement et à la diffusion du kurde.

## 9. Conclusion

Il faut noter que la réussite de la réforme linguistique turque s'explique à la fois par l'utilisation de méthodes extrêmement autoritaires et par le soutien tacite que la population a assuré aux projets de changement. Elle a également réussi parce que les conditions linguistiques étaient idéales en Turquie : d'une part, il y avait relativement peu de différences entre les dialectes anatoliens, et d'autre part il existait une forte migration à l'intérieur de la Turquie vers les grandes villes et notamment vers Istanbul, dont le parler a servi de modèle pour la langue standard (König, 1987). La résistance n'est venue que des fanatiques religieux et d'une fraction passéiste de l'élite.

Dans cette réforme linguistique turque, il y a l'idée d'une correspondance entre État, nation et langue et le sentiment qu'on peut agir sur l'État-nation en agissant sur la langue. C'est pourquoi cette réforme devrait être analysée comme le versant linguistique d'une politique de modernisation et de nationalisme fondée à la fois sur une opposition totale aux traces de l'Empire ottoman et sur une volonté de laïcisation. Il y avait donc dans cette réforme un véritable coup de force contre la tradition islamique : on a « *essayé de faire disparaître les traces d'un passé devenu indésirable et quasiment inaccessible aux jeunes générations* » (Akcem, 2001 : 01).

On peut se demander quelles solutions seront apportées au problème que pose l'invasion du vocabulaire occidental. La Turquie est confrontée au même problème que celui auquel doivent faire face de nombreux pays du monde : l'invasion de l'anglais. De nombreuses

universités et écoles privées, dès la maternelle, proposent une instruction en anglais à la place du turc, dans l'espoir de « préparer les élèves et les étudiants à un meilleur avenir à l'échelle internationale ».

Par ailleurs, même si dans la perspective d'une entrée dans l'Union européenne, l'Etat a légalement reconnu l'existence d'autres langues sur le territoire turc, dont la principale demeure le kurde, on peut se demander quel sera l'avenir de cette langue – et d'autres dont on évoque rarement le cas.

## Bibliographie

- AKCAM T., 2001, « Le tabou du génocide arménien hante la société turque », *Le Monde diplomatique*, pp. 20-21.
- ANDREWS P.A., 1989, *Ethnic groups in the Republic of Turkey*, Wiesbaden, Dr Ludwig Reihart Verlag.
- BAŞKAN Ö., 1986, « Turkish language reform », dans R. Günsel & C.M. Kortepeter (éds), *The transformation of Turkish culture: The Atatürk legacy*. Princeton, N.J., The Kingston Press, Inc.
- BAZIN L., 1983, « La réforme linguistique en Turquie », dans I. Fodor & C. Hagège (éds), *La réforme des Langues : histoire et avenir*, vol. 1, Hambourg, Buske, pp. 155-177.
- BESİKÇI I., 1991), *Türk tarih tezi, Güneş-dil teorisi ve Kürt sorunu*, Ankara, Yurt Kitap-Yayın.
- BOESCHOTEN H., 1997, « The Turkish language reform forced into stagnation », dans M. Clyne (éd.), *Undoing and redoing of corpus planning*, Berlin/New York, Mouton de Gruyter, pp. 357-383.
- CALVET L.-J., 1987, *La guerre des langues*, Paris, Payot.
- CLAIRIS C., 1996, « La réforme linguistique en Turquie », *La Bretagne Linguistique*, vol. 10, Brest, Université de Bretagne Occidentale, pp. 153-157.
- DOĞANÇAY-AKTUNA S., 1995, « An Evaluation of the Turkish Language Reform », *Language Problems and Language Planning*, n°19 / 3, pp. 221-249.
- GALLAGHER C.F., 1971, « Language reform and social modernization in Turkey ». Dans J. Rubin & B.H. Jernudd (éds) *Can language be planned?: Sociolinguistic theory and practice for developing nations*, Honolulu, Hawaii, University Press Hawaii, pp. 159-178.
- GRIMES B.F. (éd.), 1996, *Ethnologue: Languages of the world*. (édition internet : <http://www.sil.org/ethnologue/>).
- IMER K., 1976, *Türk Dil Devrimi*, Ankara, Türk Dil Kurumu.
- KÖNIG W. D., 1987, « On some sociolinguistic aspects on language reform in Turkey », dans H.E. Boeschoten & L.T. Verhoeven (éds), *Studies on modern Turkish : Proceedings of the 3rd conference on Turkish Linguistics*, Tilburg, Tilburg University Press.
- LECLERC J., 1986, *Langue et société*, Québec, Mondia.
- LEWIS G., 1974, *Modern Turkey*, London, Ernest Benn.
- LEWIS G., 1999, *The Turkish Language Reform: A catastrophic Success*, Oxford, Oxford University Press.
- MALHERBE M., 1983, *Les langues de l'humanité*, Paris, Seghers.
- PERRY J. R., 1985, « Language Reform in Turkey and Iran », *International Journal of Middle East Studies*, n°17 / 3, pp. 295-311.
- SINANOĞLU O., 1978, « Uluslararası bilim - ulusal eğitim dili », dans A. Sayılı (éd.), *Bilim, kültür ve öğretim dili olarak Türkçe*, Ankara, Türk Dil Kurumu.

- ÜLKÜ V., 1980, *Affixale Wortbildung in Deutschen und Turkischen*. Ankara, Ankara üniversitesi.
- YAGMUR K., 2001, « Languages in Turkey », dans Extra, G. & D. Gorter, (éds.), *The other languages of Europe: demographic, sociolinguistic and educational perspectives*, Clevedon, Multilingual Matters, pp. 407-427.
- YÜCEL T., 1982, *Dil devrimi ve sonuçları*, Ankara, Türk Dil Kurumu.

# **GLOTTOPOL**

Revue de sociolinguistique en ligne

**Comité de rédaction** : Mehmet Akinci, Sophie Babault, André Batiana, Claude Caitucoli, François Gaudin, Normand Labrie, Philippe Lane, Foued Laroussi, Benoit Leblanc, Fabienne Leconte, Dalila Morsly, Clara Mortamet, Alioune Ndao, Gisèle Prignitz, Richard Sabria, Georges-Elia Sarfati, Bernard Zongo.

**Conseiller scientifique** : Jean-Baptiste Marcellesi.

**Rédacteur en chef** : Claude Caitucoli.

**Comité scientifique** : Claudine Bavoux, Michel Beniamino, Jacqueline Billiez, Philippe Blanchet, Pierre Bouchard, Ahmed Boukous, Louise Dabène, Pierre Dumont, Jean-Michel Eloy, Françoise Gadet, Marie-Christine Hazaël-Massieux, Monica Heller, Caroline Juilliard, Suzanne Lafage, Jean Le Du, Jacques Maurais, Marie-Louise Moreau, Robert Nicolai, Lambert Félix Prudent, Ambroise Queffelec, Didier de Robillard, Paul Siblot, Claude Truchot, Daniel Véronique.

**Comité de lecture** : constitué selon le thème du numéro sous la responsabilité de Claude Caitucoli